

HÔPITAL MILITAIRE DE LA CITADELLE, Hanoï (1884-1894)

René Gobillot, *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres*, Paris, Grasset, 1938

[164] Au début de la campagne de 1883, l'amiral Courbet lui-même demanda à Mère Benjamin d'envoyer ses filles au Tonkin pour y [165] soigner nos blessés. La supérieure, en se rendant au désir de l'amiral, présidait au dernier acte important de son principalat. Elle devait mourir le 20 mai de l'année suivante.

En conséquence, six religieuses furent prélevées sur les divers hôpitaux de Cochinchine. Embarquées sur le transport *L'Aveyron*, elles arrivèrent dans la baie d'Along au moment de la victoire de Son-Tay. Le 22 décembre, elles étaient à Haiphong où trois d'entre elles restèrent, tandis que les trois autres partaient pour Hanoï, où elles entrèrent le lendemain de Noël.

Reçues aussitôt par l'amiral Courbet, le commandant en chef les accueillit par ces mots : « Soyez les bienvenues, mes Sœurs, sur ce petit coin français. Comme je remercie vos supérieures de vous avoir envoyées à nous et vous, courageuses comme des militaires, d'être venues pour nous sur le champ de bataille de la charité. »

Elles ne trouvèrent — cela se conçoit — que des hôpitaux de campagne, où étaient abrités quelque cent blessés, dont le nombre, bientôt, va tripler.

Installations sommaires dont elles s'accommodent, en ce qui les concerne, avec bonne humeur, ne songeant qu'aux hospitalisés et à leur chapelle. Cette dernière ne fut d'abord qu'un pauvre réduit, mais deux ou trois ans plus tard elle fut, à Hanoï, aménagée dans une poudrière désaffectée.

Le *Times* au Tonkin
(*Le Temps*, 23 janvier 1885)

M. Colquhoun, correspondant du *Times* en Chine, adresse de Hanoï, 21 novembre, une longue lettre à l'organe de la Cité sur la situation générale au Tonkin.

À Hai-Phong, dit-il, tout est à faire ; pas de voirie, casernement défectueux, la tenue des troupes se ressent du milieu dans lequel elles vivent, tandis qu'à Hanoï les troupes ont l'allure guerrière, une excellente discipline et une bonne tenue. [Ce qui a frappé M. Colquhoun, c'est l'excellente installation de l'hôpital de Hanoï, où il y avait pendant sa visite 143 malades et 73 blessés.](#)

Tandis qu'à Hai-Phong, il est assez aisé à un correspondant de journal d'avoir des renseignements, de causer avec les officiers, il en est tout autrement à Hanoï. Le correspondant, dit M. Colquhoun est assez mal vu, et plus encore celui du *Times*. Les officiers vivent entre eux, et il est fort difficile d'avoir même des indications certaines sur les événements passés.

De cela nous avons la preuve, car le correspondant du *Times* ne paraît pas avoir des renseignements très précis sur les combats de Kep et de Chu qui ont eu lieu un mois avant son arrivée au Tonkin.

Rapportant que toutes les armes prises aux Chinois étaient de fabrication allemande, il dit que l'opinion générale des officiers est que les Chinois ont fait d'immenses progrès depuis Bac-Ninh et qu'ils ont été instruits et sont peut-être commandés par des Européens.

La garnison de Hanoï était de 500 hommes. M. Colquhoun estime qu'il y avait au Tonkin une douzaine de mille hommes, sans compter 5.000 tirailleurs tonkinois.

En conclusion, il déclare que l'esprit des troupes est excellent et qu'il y a un immense progrès fait depuis la prise du commandement par le général Brière de l'Isle. Le commandant en chef de notre corps expéditionnaire et le général de Négrier sont l'objet des paroles les plus flatteuses du correspondant du *Times*. « Brière, dit-il, grand, solide, fort, bronzé, traits énergiques, inspire confiance. Négrier, moins fortement charpenté, de taille moyenne, au regard vif et profond, plein d'ardeur militaire, inspire un enthousiasme sans bornes. »

Discutant le terrain des opérations actuelles, M. Colquhoun estime que, pour arriver à Lang-Son, nous serons forcés de construire un chemin de fer, tellement le pays est difficile pour les transports ordinaires.

LETTRES DU TONKIN
(*Le Temps*, 19 octobre 1885)

(De notre correspondant spécial.)

Hanoï, 25 août.

L'épidémie cholérique a fait son apparition à Hanoï ; nous avons eu hier huit décès à l'hôpital ; mais l'épidémie n'a pas un caractère inquiétant.

[Mort du gouverneur général Paul Bert]
(*Le Temps*, 1^{er} janvier 1887)

[...] Quand il était à Hanoï, Paul Bert allait au moins trois fois par semaine visiter l'hôpital, où, comme médecin, il donnait ses soins et, comme représentant de la République, il apportait de bonnes paroles aux malades qui attendaient l'heure de rentrer au pays. Les malades comptaient pour des jours de fête ces jours-là ; on leur distribuait tous les journaux de la résidence. Paul Bert assistait aussi à tous les enterrements, riches ou pauvres, si bien que la sœur supérieure de l'hospice avait pour lui une véritable vénération. Quand on connut son état désespéré, les évêques Pinaud et Puginier firent des démarches. Ils désiraient que le malade fût consulté. M. Puginier demanda à M. Chailley notamment s'il ne lui répugnerait pas de parler à Paul Bert des sacrements. M. Chailley s'y refusa, connaissant trop le caractère du résident, qui était inébranlable sur ce point. La supérieure de l'hospice, évidemment inspirée en haut lieu, fit également la même démarche auprès de M^{me} Paul Bert et de M^{me} Chailley, et essuya le même refus. Et, comme on insistait, M^{me} Bert répondit textuellement : « Je ne ferai jamais à mon mari l'injure de lui proposer cela. » Ajoutons que M^{me} Chailley est mariée civilement et que ses deux sœurs cadettes comptent suivre cet exemple, ne serait-ce que pour respecter la mémoire de leur père. [...]

LETTRES DU TONKIN
(*Le Temps*, 26 juin 1890)

(De notre correspondant particulier)

Haïphong, 17 mai.

[...] Il me revient que de nombreux médecins de la marine, ceux-là mêmes dont la notoriété est la plus grande, acceptent d'entrer dans le cadre colonial nouvellement créé, ce qui réjouit les colons. Nous sommes assurés, en effet, de conserver parmi nous des chirurgiens habiles dont l'éloge n'est plus à faire et qui ont accompli ici des prodiges de dévouement aux époques les plus difficiles. Si les installations des hôpitaux laissent à désirer, je veux parler des bâtiments tombant en ruine, comme ceux de Hanoï et ne remplissant aucune des conditions d'hygiène requises, nos malades n'en sont pas moins bien soignés.

Récemment encore, à l'hôpital de Hanoi, M. le médecin principal Grall a pratiqué deux opérations qui ont sauvé les patients ; M. le lieutenant Balmonet, de la Légion étrangère, dont une balle reçue à Van-Ban avait brisé le crâne, vient d'être trépané, et M. le sous-lieutenant Dujou, de l'infanterie de marine, grièvement blessé au genou, a subi l'amputation de la jambe. Ces deux officiers sont en voie de guérison. [...]

Sœur Antoine [Félicie Vacheron, des Dames de Saint-Paul de Chartres] et ses œuvres
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 mai 1926)

[...] Elle arriva le 24 décembre 1889 au Tonkin [...]. Elle fut affectée à l'hôpital militaire, alors très modestement installé dans la citadelle, où le regretté père Girod nous racontait avec émotion les souffrances et la mort en masses du choléra de tant de pauvres soldats français. Les Sœurs étaient alors les bienvenues.

Mais beaucoup d'indigènes mouraient aussi du choléra et réclamaient des soins. Aussi, lorsque l'on construisit, pour remplacer l'hôpital militaire, le magnifique Hôpital de Lanessan, la Mission ayant obtenu de l'administration les matériaux de démolition de l'ancien hôpital, demanda à sœur Antoine de construire un hôpital pour la population annamite sur le terrain qu'occupe encore l'actuel Hôpital indigène. [...]

À L'HÔPITAL

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juillet 1893)

Les indigènes sont-ils, oui ou non, admis à l'hôpital d'Hanoï lorsqu'ils s'y rendent munis d'un billet d'urgence délivré par un médecin de la ville, et lorsqu'ils acquittent, à leur entrée, ainsi que le veut le règlement, la première quinzaine de leur traitement ?

Un arrêté du gouverneur général en date du 22 juin 1892 et fixant les remboursements à effectuer pour prix des journées de traitement dans les hôpitaux militaires et formations sanitaires de l'Annam et du Tonkin, nous avait fait croire à ce droit.

Il n'en est rien, paraît-il, et M. le médecin en chef de l'hôpital paraît considérer cet arrêté comme lettre morte, si nous nous en rapportons aux renseignements qui suivent et dont nous garantissons l'authenticité.

Mardi dernier, un négociant de la place fait transporter à l'hôpital, une de ses ouvrières atteinte assez gravement à la jambe d'un phlegmon provoqué par la chute d'un madrier. Le billet d'hôpital fait par M. le Dr... portait la mention « Urgence » et M. B... fait acquitter au bureau des entrées, où l'on ne fait aucune difficulté pour recevoir cette femme, la première quinzaine du traitement.

L'ouvrière en question est aussitôt transportée dans l'un des cabanons réservés aux indigènes où on dresse un lit et où elle reçoit les premiers soins.

Tout allait fort bien lorsque, le lendemain, on vint avertir la malade qu'il fallait déménager et qu'il n'y avait pas de place à l'hôpital où l'on ne recevait pas d'indigènes de son sexe, même en payant.

Or, coïncidence singulière : dans deux cabanons situés à proximité du sien, se trouvaient deux femmes indigènes, dont l'une, la nommée Nguyen-thi-Xui était hospitalisée, au titre indigent, depuis le 1^{er} juin 1893. Ces deux malades occupaient des cabanons assez vastes pour pouvoir y placer trois lits : ce n'était donc pas la place qui manquait, comme on le prétendait.

À quoi donc attribuer ce renvoi ? À un caprice ou à une mauvaise interprétation de l'arrêté ?

Dans tous les hôpitaux ou ambulances du Tonkin, on a l'habitude de recevoir des indigènes, surtout lorsque les frais sont payés, et l'hôpital de Phu-lang-Thuong où sont dirigés tous les indigènes blessés sur la ligne du chemin de fer et dans les entreprises particulières, à quelque sexe qu'ils appartiennent, est là pour le prouver.

À Hanoi même, nous avons maintes fois vu hospitaliser sans la moindre difficulté des domestiques, des ouvriers, voire même des femmes, puisqu'il y en a encore deux actuellement. Un coolie de MM. Guillaume frères, le nommé Nguyễn-yan-Tuy, y entra au mois d'avril dernier pour en sortir vers la fin du mois suivant.

Ce renvoi est inexplicable et nous appelons l'attention de l'autorité supérieure pour que de pareils faits ne se renouvellent plus.

Suite :

1894 : Hôpital Lanessan.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hopital_Lanessan-Hanoi.pdf